

DECISION N°2021 – 23

Le directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-645 du 19 mai 2016 modifié relatif au classement indiciaire applicable à certains corps de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;

Vu la publication sur le site de l'ARS en date du 1^{er} mars 2021 du concours départemental interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;

Vu la décision N° 2021 - 007 en date du 15 février 2021 portant sur l'ouverture du concours départemental interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers branche gestion administrative générale ;

Vu la décision N° 2021 - 011 en date du 1^{er} mars 2021 portant sur la composition du jury du concours départemental interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers branche gestion administrative générale ;

Vu la décision N° 2021 - 048 en date du 15 avril 2021 arrêtant la liste des candidats admissibles à l'épreuve d'admission du concours départemental interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers branche gestion administrative générale ;

Vu la délibération d'admission du jury du concours départemental interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers branche gestion administrative générale en date du 7 juin 2021.

DECIDE :

Article 1 : D'arrêter comme suit la liste, par ordre de mérite, des candidats définitivement admis au concours départemental interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers branche gestion administrative générale :

Liste principale :

- 1) Madame Sandrine DANCOISNE
- 2) Madame Ségolène GAILLARD
- 3) Madame Christelle CORMIER
- 4) Madame Laetitia MOUILLERON

Article 2 : Monsieur le directeur des ressources humaines et monsieur le trésorier principal de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villejuif, le 8 juin 2021

Le Directeur,

Didier HOTTE

